

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2020

JUSTICE DE PROXIMITÉ ET RÉPONSE PÉNALE - (N° 3427)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL34

présenté par
M. Houbron, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 5, substituer au mot :

« elles »

les mots :

« cette ou ces victimes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.